

Date de dépôt: 23 novembre 2006
Messagerie

Rapport du Conseil d'Etat
au Grand Conseil sur la motion de MM. et M^{me} Gabriel Barrillier,
Thomas Büchi, Michel Ducret, Jacques Follonier, Pierre
Froidevaux, Pierre Kunz, Bernard Lescaze, Jean-Marc Odier,
Louis Serex, Marie-Françoise de Tassigny pour une adaptation
des institutions franco-genevoises aux exigences nouvelles de
l'aménagement du territoire, de la mobilité et de la libre
circulation des personnes

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 19 mai 2006, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat la motion 1614-A, déposée le 15 décembre 2004, dont les invites ont été modifiées sur la base d'un rapport de la commission des affaires communales, régionales et internationales déposé le 25 avril 2006. Le texte de cette motion ainsi modifiée est le suivant :

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,
considérant:

- l'augmentation substantielle du nombre de frontaliers venant travailler à Genève depuis le 1^{er} juin 2004, date de l'entrée en vigueur de la seconde phase des accords bilatéraux Suisse/UE en matière de libre circulation;*
- l'explosion correspondante du nombre de déplacements individuels en voiture;*
- les engorgements, goulets d'étranglement et bouchons quotidiens matin et soir à chaque entrée du canton de Genève;*

- *les difficultés en matière d'aménagement du territoire et de logement dans la région franco-valdo-genevoise;*
- *l'incapacité des institutions actuellement en place d'y répondre;*
- *l'absence de participation effective des collectivités locales de part et d'autre de la frontière;*
- *les problèmes d'adaptation de l'offre et de la demande sur le marché de l'emploi;*
- *les tensions qui se font jour ici et là en matière de déplacement;*
- *le risque d'une perte de contrôle de l'avenir de la région,*

invite le Conseil d'Etat

- *à présenter au Grand Conseil un rapport sur les différents modèles de gouvernance partagée pour la région franco-valdo-genevoise afin de répondre au mieux aux enjeux croissants en terme d'aménagement, de transports, d'emploi et de santé;*
- *d'élargir au maximum les potentialités des organismes transfrontaliers, dans le cadre des compétences qui sont les leurs, conformément à l'Accord de Karlsruhe, notamment le comité régional franco-genevois (CRFG).*

RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT

Préambule

Si les instances transfrontalières nées dans les années septante et quatre-vingt constituent le cadre institutionnel légal et reconnu dans lequel la coopération transfrontalière peut se déployer, elles ne peuvent constituer à elles seules une réponse satisfaisante aux besoins des habitants de la région. Face aux réalités du terrain et à un essor continu de l'espace franco-valdo-genevois, il paraît évident que la coopération transfrontalière ne peut plus consister en une simple addition de projets ou d'actions dispersés. Elle doit s'inscrire désormais dans une stratégie commune de développement territorial tel que le Conseil d'Etat s'attache à la promouvoir dans le cadre du projet d'agglomération franco-valdo-genevois.

Réponse à la première invite

En l'état actuel, il n'existe pas, à notre connaissance, de modèle formel de gouvernance partagée dans le domaine transfrontalier. Il existe plutôt des expériences et des pratiques qui répondent aux besoins particuliers et aux contraintes juridiques de chacun des États qui partagent un espace transfrontalier. Et dans ce domaine, l'espace franco-genevois fait plutôt figure d'exemple.

Sur toutes les frontières de l'Union européenne, la « gouvernance » des régions frontalières passe essentiellement par la constitution d'organismes de coopération plus ou moins formels (instances transfrontalières reconnues, associations, conférences, etc.). Ces lieux de concertation permettent une gestion concertée des problématiques communes et garantissent une continuité dans la coopération, au-delà des échéances électorales des uns et des autres.

En l'absence d'un droit transfrontalier de portée transnationale, différents outils juridiques ont été développés depuis les années quatre-vingt, à travers des conventions ou des traités régionaux (convention de Madrid et son protocole additionnel, accord de Karlsruhe) ou des accords spécifiques à chaque frontière (cf. annexe). A cet égard, l'accord de Karlsruhe est sans doute le texte qui offre le plus de possibilités et de sécurité juridique pour la mise en œuvre opérationnelle de projets transfrontaliers de proximité. Il permet, notamment, la constitution de groupements locaux de coopération transfrontalière (GLCT) dotés d'une personnalité juridique et d'un budget propre. Il convient néanmoins de souligner que cet outil s'adresse, selon le principe de subsidiarité, aux collectivités locales qui peuvent agir dans leur

sphère de compétences et que les États n'y participent pas, ce qui a son importance dans le contexte des coopérations transfrontalières avec la France.

Bousculant cette logique qui prévaut depuis des années, la Commission européenne vient d'introduire dans le droit européen un nouvel outil de coopération transfrontalière – impliquant les États – qui pourrait unifier les pratiques de coopération transfrontalières au sein de l'Union européenne. Il s'agit du groupement européen de coopération territoriale (GECT) vers lequel devraient converger les aides financières du fonds européen de développement régional (FEDER). Un État non membre comme la Suisse devrait pouvoir être associé à la constitution d'un GECT, qui requiert par ailleurs la participation d'au moins deux pays membres de l'UE. Ce qui signifie pour l'instant que la région genevoise ne pourrait pas bénéficier de cet outil contrairement à la région bâloise.

Réponse à la deuxième invite

L'agglomération genevoise, comme la région transfrontalière dans son ensemble, a connu ces dix dernières années un développement démographique et économique exceptionnel en Europe. La libre circulation des personnes, introduite progressivement depuis 2002, n'a fait que renforcer l'intégration des territoires transfrontaliers et leur dynamisme.

Conscient de l'enjeu que représente désormais la politique régionale et transfrontalière coordonnée, le Conseil d'Etat est intervenu dès 2003 auprès de la Confédération pour obtenir l'extension de l'accord de Karlsruhe au canton de Genève. La loi genevoise ratifiant cette extension a été votée par le Grand Conseil le 22 avril 2004. Elle est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2004 (RSG A 1 11.0). L'accord de Karlsruhe a déjà permis la création de deux groupements locaux de coopération transfrontalière (GLCT) : l'un pour l'écoulement et le traitement des eaux usées du Pays de Gex à Genève (GLCT galerie de Chouilly), l'autre pour le fonctionnement et l'exploitation du Téléphérique du Salève. La convention créant un troisième GLCT, pour la gestion transfrontalière des transports d'agglomération, sera signée début 2007. Le Conseil d'Etat a également lancé le projet d'agglomération franco-valdo-genevois, qui implique dix communautés de communes françaises regroupées dans l'Association régionale de coopération des collectivités du Genevois (ARC), la région Rhône-Alpes, les départements de l'Ain et de la Haute-Savoie, l'Etat français, les cantons de Genève et de Vaud, les villes de Genève et de Nyon et l'Association des communes genevoises. Ce projet ambitieux ne pourra plus se satisfaire de coopérations ponctuelles. Des modalités de gouvernance devront, à terme, être définies pour aboutir à un

aménagement concerté du territoire et au développement des services publics nécessaires aux habitants, de part et d'autre de la frontière.

Afin de donner une meilleure assise politique et financière à ce projet, il a été décidé de le rattacher au comité régional franco-genevois (CRFG). Bien ancré dans le paysage politique transfrontalier, cet organisme est formellement reconnu par l'Etat français, comme par la Confédération. Il regroupe en son sein tous les échelons institutionnels français (Etat, région, départements, communautés de communes) et genevois (canton, communes et représentation parlementaire). La société civile y est également représentée à travers l'association franco-valdo-genevoise pour le développement des relations interrégionales (AGEDRI), le groupement transfrontalier européen (GTE), la coordination économique et sociale transfrontalière (CEST), l'association transports et environnement (ATE), l'organisation mondiale de protection de l'environnement (WWF).

Ainsi « parrainé », le projet d'agglomération pourra se nourrir des travaux menés au sein du CRFG, tout en apportant à ce dernier un souffle nouveau. La coopération transfrontalière y gagnera en cohérence et le projet d'agglomération en force, jusqu'à ce qu'il puisse, à moyen terme, se doter d'une structure de gouvernance, tel qu'un contrat d'agglomération ou un GLCT, selon les vœux des motionnaires.

La complexité de la coopération transfrontalière et intercantonale oblige certes, à avancer à petits pas, mais nécessite surtout une politique réaliste et volontaire. C'est dans cette voie que le Conseil d'Etat s'est engagé et qu'il souhaite aller de l'avant, avec le soutien du parlement.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT


Le chancelier :
Robert Hensler

Le président :
Pierre-François Unger

Annexe :

Tableau comparatif de l'organisation des structures de gouvernance transfrontalière en France et en Europe (document de la mission opérationnelle transfrontalière (MOT), octobre 2006)

Tableau comparatif de l'organisation des structures de gouvernance transfrontalière en France et en Europe - DOCUMENT DE TRAVAIL (octobre 2006)

 <p>Mission Opérationnelle Transfrontalière</p>	<p>Lille Euro-métropole France/Belgique</p> <p>France/Belgique</p>	<p>Agglomération Trinationale de Bâle (ATB) France/Suisse/Allemagne</p>	<p>Agglomération franco-valdo-genevoise France/Suisse</p>	<p>Eurocité Basque Bayonne-San Sebastián France/Espagne</p>	<p>Villes MAHIL Maastricht-Aachen-Horion-Hasselt-Liège</p> <p>Pays-Bas/Allemagne/Belgique</p>	<p>Comité Øresund Copenhague-Malmö</p> <p>Danemark/Suède</p>	<p>Eurocité Göttritz-Zipporitz Allemagne/Pologne</p>	<p>Centropo Vienna-Bratislava-Cypr-Birna</p> <p>Autriche/Slovaquie/Hongrie/République Tchèque</p>
<p>1. Données de cadrage</p>	<p>Population : 1,8 millions d'habitants</p> <p>Flux de travailleurs transfrontaliers quotidiens : France → Belgique : 8 200 Belgique → France : 3 800</p> <p>Spécificité du site : agglomération transfrontalière au sein d'un même pays (à l'exception de la commune de Courcel (France) et Tornai (Wallonie) sont les villes principales).</p>	<p>Population : 650 000 habitants</p> <p>Flux de travailleurs transfrontaliers quotidiens (catalbe de la région du Rhin supérieur) : France → Allemagne : 30 000 France → Suisse : 10 000 Suisse → Allemagne : 500 Suisse → France : 100</p> <p>Spécificité du site : une agglomération transfrontalière au sein d'un même pays (à l'exception de la ville de Gêneve qui est la ville principale).</p>	<p>Population : 722 000 habitants</p> <p>Flux de travailleurs transfrontaliers quotidiens : France → Genève : > 51 000</p> <p>Spécificité du site : agglomération transfrontalière au sein d'un même pays (à l'exception de la commune de Genève qui est la ville principale).</p>	<p>Population : 600 000 habitants</p> <p>Flux de travailleurs transfrontaliers quotidiens : France → Espagne : < 1 000 Espagne → France : > 1 000</p> <p>Spécificité du site : consubstantiale transfrontalière.</p>	<p>Population : 1 million d'habitants (forme de la population des 5 villes)</p> <p>Flux de travailleurs transfrontaliers quotidiens : Pays-Bas → Belgique → France → Allemagne → Pays-Bas : 30 000</p> <p>Spécificité du site : réseau urbain transfrontalier.</p>	<p>Population : 3,5 millions d'habitants</p> <p>Flux de travailleurs transfrontaliers quotidiens : Danemark → Suède : 1200</p> <p>Spécificité du site : deux villes séparées par un détroit maritime de 16 km (l'Øresund mais reliées par un pont-tunnel). Copenhague est la ville principale.</p>	<p>Population : 100 000 habitants</p> <p>Flux de travailleurs transfrontaliers quotidiens : Pologne → Allemagne : 2000 (travailleurs illégaux)</p> <p>Spécificité du site : deux villes qui n'ont pas de frontière officielle avant 1945. Zipporitz, la ville polonaise ne fait pas partie de l'espace Schengen.</p>	<p>Population : 6 millions d'habitants (ensemble des régions insérées)</p> <p>Spécificité du site : L'Autriche était séparée des 3 autres pays par le réseau de fer jusqu'en 1989. Les populations y avaient peu d'interactions. La communication transfrontalière est en reconstruction.</p>
<p>2. Structure de coopération transfrontalière</p>	<p>Conférence interrégionale intercommunale transfrontalière (COPT), association loi 1901, créée en 1997 puis GLCT Lille euro-métropole franco-belge (en 2000) et de création en septembre 2009</p>	<p>Association de l'Agglomération Trinationale de Bâle (ATB) de droit alsacien-mosellan, créée en 2002</p>	<p>Comité Régional franco-genevois (CRFG), commission intercommunale créée en 1973. Instance de concertation regroupant les États français et suisses, la Préfecture et le Conseil Régional de la région Rhône-Alpes, les préfets des départements français limitrophes. Les communaux de communes sont affiliés.</p>	<p>Observatoire transfrontalier Bayonne-San Sebastián créé en 1997, transformé en Agence transfrontalière pour le développement de l'Eurocité Sébastien (GESE), structure de droit privé.</p>	<p>Conférence des Villes MAHIL (structure informelle) créée en 2001</p>	<p>Comité Øresund, structure informelle, créée en 1993, créée d'une structure de pontage - le Sociétéstat Øresund - de type associatif de droit privé basée à Copenhague (pour le Danemark)</p>	<p>Eurocité Göttritz-Zipporitz (structure informelle) créée en 1998</p>	<p>Région Centropo, structure informelle créée en 2004 dans le cadre d'un projet Interreg IIA.</p>
<p>3. Autres institutions transfrontalières présentes sur le même territoire</p>	<p>- Centre transfrontalier de développement industriel et de coopération (C2IC) - Eurois Channel</p>	<p>- Institut (France/Allemagne/Suisse) : territoire plus vaste. Réseau d'informations et de coopération intercommunales. - Infobest - Palmarin (France/Allemagne/Suisse) : territoire plus vaste. Instance trinationale de coopération intercommunale. - Regio TriRhena (France/Allemagne/Suisse) : territoire plus vaste - Conférence d'Agglomération transfrontalière (France/Suisse) : territoire plus vaste. Créé en 2000 pour traiter de sujets d'intérêt régional dans la région trinationale de Bâle (= Regio Dreiländ-Stadt) - Conférence du Rhin Supérieur</p>	<p>Commission régionale : - Comité plénière représentants des entités membres et des collectivités locales - Bureau : 2 co-présidents - Comité de suivi - Comité des membres du CRFG - Réunion une fois par an</p>	<p>Consorcio Bidasoa-Txingudi (Iran, Espagne, Pologne) : instance intercommunale de droit espagnol, pouvant être maître d'ouvrage.</p>	<p>Eurocité Neisse-Nysa (structure informelle) créée en 1998</p>	<p>Euroregion Neisse-Nysa (Pologne/Répub. Tchèque) : territoire plus vaste. Communauté d'intérêt non active de la personnalité juridique (Autriche/Hongrie) : territoire moins vaste.</p>	<p>Euroregion Wainwright-Moravia (Autriche/Répub. Tchèque) : territoire moins vaste. Eurocité West Pannonia (Autriche/Hongrie) : territoire moins vaste.</p>	<p>Euroregion Wainwright-Moravia (Autriche/Répub. Tchèque) : territoire moins vaste. Eurocité West Pannonia (Autriche/Hongrie) : territoire moins vaste.</p>

	<p>Libe Europe France-Belge</p>	<p>APB Associations de Communes des Région Alsace, Département du Haut-Rhin Suisse : Cantons de Bâle-Ville, Bâle-Campagne et Argovie Allemagne : Landrès de Lüttrich ; Commune de Weil-au-Rhein ; Regionverband Hochrhein-Bodensee</p>	<p>Apprentissage franco-allemand Projet d'implémentation : Conseil général de transformation ; Conseil général de la Haute-Savoie ; Conseil général de l'Ain ; Région Rhône-Alpes ; Etat français Suisse : Cantons de Genève et de Vaud ; Région de Nyon ; Ville de Nyon ; Ville de Genève ; Association des communes germaniques (ACG)</p>	<p>Ernst & Young Bayern-San Sebastian</p>	<p>Villes MAHIL Maastricht-Aschaffenburg-Hassel-Lüdge</p>	<p>Comité Océand Copenhague-Malmö</p>	<p>Ernst & Young Göteborg-Zürich</p>	<p>Genève Vienna-Batavia-Cyber-Biro</p>
<p>4. Collectivités membres</p>	<p>CDPT Cantons : Ville de Mülheim ; Communes allemandes (LMU) Belgique : intercommunales LEEDAL (Courmou) ; WWI (Bruges) ; LEIPA (Namur) ; IEC (Monsieur-Cornu)</p>	<p>Assemblée générale de la CPPT Rassemblement des communes germaniques, selon les projets. Projet politique : élus et représentants élus des collectivités membres</p>	<p>Assemblée générale de l'ATB : 8 représentants (31 pts : 9 AT ; 27 Su) - Bureau : 18 élus (6 par pays), représentés par 2 personnes désignées, issus des collectivités membres</p>	<p>Agence transformatrice pour le développement de l'Ermenté Basque Bayonne-San Sebastian : 13 élus (dont 3 représentants de la région au moins une au moins une fois par an.</p>	<p>Conseil municipal MAHIL : les maires et les fonctionnaires des 5 villes membres. Réunion une fois tous les 3 ans jusqu'à 2001.</p>	<p>Secrétariat de Comité Océand (notion le Secrétariat biennal). 18 personnes chargées du Secrétariat interne) Parti nationale respecté.</p>	<p>Ermenté Basque Göteborg-Zürich Allemagne : Kreisverband Ostfriesland Pologne : Gmina Zyrardow</p>	<p>Audische : Le Bazar de Brues-Audische de Burscheid ; Landa-Ville de Vienna ; villes d'Essenstadt et St. Pölten Hongrie : Comité de Győr-Ménfőcsanak ; Villes de Győr, Sopron et Szombathely Slovaquie : Région de Bratislava et de Trnava ; Villes de Bratislava et Trnava République Tchèque : Régions de Moravie du Sud et Bohême du Sud ; Ville de Brno Projet Carpatie : coopération politique informelle s'appuyant sur la Déclaration politique de l'OTSE (2003) entre les élus et les fonctionnaires des différents membres. Réunions des membres au moins une fois dans une autre capitale régionale.</p>
<p>5. Organisation politique</p>	<p>Equipe technique de l'association Projet politique : élus et représentants élus des collectivités membres</p>	<p>Assemblée générale de la CPPT Rassemblement des communes germaniques, selon les projets. Projet politique : élus et représentants élus des collectivités membres</p>	<p>Comité de pilotage politique du projet d'implémentation : 1 co-président suisse (Conseiller d'Etat de la République et Canton de Genève) ; 1 co-président français (Président de la Région Rhône-Alpes) ; 2 représentants politiques ; - Réunions : 2 fois par an.</p>	<p>Ermenté Basque Bayonne-San Sebastian</p>	<p>Conseil municipal MAHIL : les maires et les fonctionnaires des 5 villes membres. Réunion une fois tous les 3 ans jusqu'à 2001.</p>	<p>Secrétariat de Comité Océand (notion le Secrétariat biennal). 18 personnes chargées du Secrétariat interne) Parti nationale respecté.</p>	<p>Ermenté Basque Göteborg-Zürich Allemagne : Kreisverband Ostfriesland Pologne : Gmina Zyrardow</p>	<p>Ermenté Basque Göteborg-Zürich Allemagne : Kreisverband Ostfriesland Pologne : Gmina Zyrardow</p>
<p>6. Organisation technique et effectifs impliqués</p>	<p>Equipe technique de l'association Projet politique : élus et représentants élus des collectivités membres</p>	<p>Assemblée générale de la CPPT Rassemblement des communes germaniques, selon les projets. Projet politique : élus et représentants élus des collectivités membres</p>	<p>Comité de pilotage politique du projet d'implémentation : 1 co-président suisse (Conseiller d'Etat de la République et Canton de Genève) ; 1 co-président français (Président de la Région Rhône-Alpes) ; 2 représentants politiques ; - Réunions : 2 fois par an.</p>	<p>Ermenté Basque Bayonne-San Sebastian</p>	<p>Conseil municipal MAHIL : les maires et les fonctionnaires des 5 villes membres. Réunion une fois tous les 3 ans jusqu'à 2001.</p>	<p>Secrétariat de Comité Océand (notion le Secrétariat biennal). 18 personnes chargées du Secrétariat interne) Parti nationale respecté.</p>	<p>Ermenté Basque Göteborg-Zürich Allemagne : Kreisverband Ostfriesland Pologne : Gmina Zyrardow</p>	<p>Ermenté Basque Göteborg-Zürich Allemagne : Kreisverband Ostfriesland Pologne : Gmina Zyrardow</p>
<p>7. Articulation politico-technique</p>	<p>Les partenaires (Etat, département, provinces, régions) sont invités à participer au comité constitutif d'Ermenté.</p>	<p>Assemblée générale de la CPPT Rassemblement des communes germaniques, selon les projets. Projet politique : élus et représentants élus des collectivités membres</p>	<p>Comité de pilotage politique du projet d'implémentation : 1 co-président suisse (Conseiller d'Etat de la République et Canton de Genève) ; 1 co-président français (Président de la Région Rhône-Alpes) ; 2 représentants politiques ; - Réunions : 2 fois par an.</p>	<p>Ermenté Basque Bayonne-San Sebastian</p>	<p>Conseil municipal MAHIL : les maires et les fonctionnaires des 5 villes membres. Réunion une fois tous les 3 ans jusqu'à 2001.</p>	<p>Secrétariat de Comité Océand (notion le Secrétariat biennal). 18 personnes chargées du Secrétariat interne) Parti nationale respecté.</p>	<p>Ermenté Basque Göteborg-Zürich Allemagne : Kreisverband Ostfriesland Pologne : Gmina Zyrardow</p>	<p>Ermenté Basque Göteborg-Zürich Allemagne : Kreisverband Ostfriesland Pologne : Gmina Zyrardow</p>

	<p>Life Europe/vep Franco-Suisse</p>	<p>Agglomération Trimbouze de Bille (ATB)</p>	<p>Agglomération Franco-valaisanne</p>	<p>Bayonne-Saint-Sebastien</p>	<p>Mines MAHHL Münsterland Hessisch-Lage</p>	<p>Comité Oresund Copenhague-Malmö</p>	<p>Eurocof Górlitz-Zgorzelec</p>	<p>Centrop Vienne-Bratislava-Ofen-Budapest</p>
<p>8. Budget</p>	<p>Principales sources de financement de la structure : subventions des membres au prorata de leur population. Cofinancements des projets : FEDER ; Région Flandre ; Région Wallonie ; Région de France Occidentale FNADT</p>	<p>Principales sources de financement de la structure : subventions des membres ; dons ; subventions publiques ; Cofinancements des projets : Interreg IIIA</p>	<p>Principales sources de financement de la structure : financements publics (école locale, lycées ou lycéens) ; subventions des partenaires. Cofinancements des projets : Interreg IIIA</p>	<p>Principales sources de financement de la structure : subventions des membres ; subventions publiques (hors-UE) Cofinancements des projets : Interreg IIIA ; Interreg IIIB Baltic Sea</p>	<p>Principales sources de financement de la structure : contributions des membres (hors-UE) Cofinancements des projets : Interreg IIIA ; Interreg IIIB (projet IHS - Comens)</p>	<p>Principales sources de financement de la structure : subventions des membres ; subventions publiques (hors-UE) Cofinancements des projets : Interreg IIIA ; Interreg IIIB Baltic Sea</p>	<p>Principales sources de financement de la structure : budget municipal de Górlitz et subventions des partenaires financées par Górlitz Cofinancements des projets : FEDER ; Interreg IIIA ; Interreg IIIC (City-Weis Co-operation Network)</p>	<p>Principales sources de financement de la structure : contributions des membres ; subventions publiques (hors-UE) Cofinancements des projets : Interreg IIIA ; Interreg IIIB Baltic Sea</p>
<p>9. Autorité de niveau institutionnel supérieur</p>	<p>Projet d'Eurolidnet. GLCT/Lille Euro métropole (on cours de création en septembre 2009) Wallonie ; Région Flandre ; Région France ; Conseil général du Nord ; Région Nord-Pas-de-Calais ; Etat français</p>	<p>France ; Département du Haut-Rhin ; Région Alsace Suisse ; Cantons de Bâle-Ville, Bâle-Campagne et Argovie ; Confédération Helvétique Allemagne ; Regionalverband Hochrhein-Bodensee Conseil de plan Etat-région (CPER) ; Etat français</p>	<p>France ; Région Aquitaine ; Département des Pyrénées-Atlantiques Espagne ; Communauté autonome basque (Euzkadi) Belgique ; Région Wallonie</p>	<p>France ; Région Aquitaine ; Département des Pyrénées-Atlantiques Espagne ; Communauté autonome basque (Euzkadi) Belgique ; Région Wallonie</p>	<p>Projet-État ; Ministère de la Planification spatiale et l'Environnement (VROM) ; MAHHL (2007) ; Comité de planification spatiale.</p>	<p>« Les Etats sances et subvts sont observés au sein du Comité Oresund. Le Plan national dancs mentionne le projet Oresund. Subvts (la Délégation Oresund) collaborent avec le Ministère des Affaires sociales</p>	<p>« Les Etats sances et subvts sont observés au sein du Comité Oresund. Le Plan national dancs mentionne le projet Oresund. Subvts (la Délégation Oresund) collaborent avec le Ministère des Affaires sociales</p>	<p>« Les Etats sances et subvts sont observés au sein du Comité Oresund. Le Plan national dancs mentionne le projet Oresund. Subvts (la Délégation Oresund) collaborent avec le Ministère des Affaires sociales</p>
<p>10. Outils de planification ou de prospective existants</p>	<p>Conseil de plan Etat-région (CPER) ; Etat français Stratégie pour une métropole transfrontalière (2002), document prospectif Plan opérationnel prioritaire de la CDPPT (2003), outil de planification</p>	<p>Charte d'aménagement de l'Agglomération franco-valaisanne (1957), outil de planification</p>	<p>Charte d'aménagement de l'Agglomération franco-valaisanne (1957), outil de planification</p>	<p>Charte d'aménagement de l'Agglomération franco-valaisanne (1957), outil de planification</p>	<p>Plan d'action pour le Comité Oresund 2005-2006, document prospectif</p>	<p>Plan d'action pour le Comité Oresund 2005-2006, document prospectif</p>	<p>Plan d'action pour le Comité Oresund 2005-2006, document prospectif</p>	<p>Plan d'action pour le Comité Oresund 2005-2006, document prospectif</p>
<p>11. Articulation avec le programme Interreg IIIA</p>	<p>Principales sources de financement de la structure : subventions des membres au prorata de leur population. Cofinancements des projets : FEDER ; Région Flandre ; Région Wallonie ; Région de France Occidentale FNADT</p>	<p>Principales sources de financement de la structure : subventions des membres ; dons ; subventions publiques ; Cofinancements des projets : Interreg IIIA</p>	<p>Principales sources de financement de la structure : financements publics (école locale, lycées ou lycéens) ; subventions des partenaires. Cofinancements des projets : Interreg IIIA</p>	<p>Principales sources de financement de la structure : subventions des membres ; subventions publiques (hors-UE) Cofinancements des projets : Interreg IIIA ; Interreg IIIB Baltic Sea</p>	<p>Principales sources de financement de la structure : contributions des membres (hors-UE) Cofinancements des projets : Interreg IIIA ; Interreg IIIB (projet IHS - Comens)</p>	<p>Principales sources de financement de la structure : budget municipal de Górlitz et subventions des partenaires financées par Górlitz Cofinancements des projets : FEDER ; Interreg IIIA ; Interreg IIIC (City-Weis Co-operation Network)</p>	<p>Principales sources de financement de la structure : contributions des membres ; subventions publiques (hors-UE) Cofinancements des projets : Interreg IIIA ; Interreg IIIB Baltic Sea</p>	<p>Principales sources de financement de la structure : contributions des membres ; subventions publiques (hors-UE) Cofinancements des projets : Interreg IIIA ; Interreg IIIB Baltic Sea</p>